



Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le

Besler  
Levrault

ID : 070-257002584-20210830-2021\_43-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYN  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE  
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 30 AOUT 2021

Date de la convocation : 24 août 2021

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le 30 août, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Madame OUDOT Christiane,

**Etaient présents :**

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Vincent BALLOT, Martine BAVARD, Jean-Marie BERTIN, Corinne BONNARD, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Patricia FASSENET, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Sophie LARUE BOLIS, Maryline MANTION, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Christiane OUDOT, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Hervé PULICANI – pouvoir à Corinne BONNARD

**Etaient excusés :**

Isabelle BOUCLANS, Martine OLIVIER-PAQUIS, Bertrand REZARD

**DELIBERATION 2021-43 : ELECTION DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

En raison du renouvellement des délégués du Comité syndical suite aux élections départementales, il est procédé à l'élection du nouveau bureau du Comité Syndical.

La Présidence est confiée à la doyenne des membres du Comité syndical : Mme OUDOT Christiane.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'élire les membres du bureau selon le détail ci-dessous :

**Présidente :** Mme Isabelle ARNOULD

**Vice-Présidents :** Mme Patricia FASSENET

Mr Emmanuel ARNOULD commune de Port-sur-Saône

**Secrétaire :** Mme Marie-Claire FAIVRE

**Membres :** Mr Michel TOURNIER CC du Pays Riolais

Mme Christiane OUDOT CC de la Haute-Comté

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

- publication le.....

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

École Départementale de Musique de la Haute-Saône

23 rue Lafayette - 70 000 VESOUL

Tél. 03 63 52 85 03

direction@edm70.fr - www.edm70.fr

